



Concours enseignant 2015 du secondaire public

Catherine Valette

► To cite this version:

Catherine Valette. Concours enseignant 2015 du secondaire public: 20 % d'admissions en plus au concours externes renouvelés. 2016, pp. 1-4. 10.48464/ni-16-16 . halshs-03946733

HAL Id: halshs-03946733
<https://shs.hal.science/halshs-03946733>

Submitted on 19 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Concours enseignants 2015 du secondaire public : 20 % d'admissions en plus aux concours externes renouvelés

■ En 2015, près de 17 600 postes ont été ouverts au recrutement d'enseignants du second degré public par les voies externe (72 %), interne (12 %) et réservée (16 %) pour la France entière. Aux concours externes, entre les sessions 2014 et 2015 renouvelées, les admissions ont progressé de 20 %, au même rythme que les postes, mais elles restent toutefois inférieures de 13 % à l'offre. Le déficit est concentré sur quelques disciplines, comme les mathématiques (23 % au Capes et 40 % à l'agrégation), l'anglais (20 % au Capes) et les disciplines professionnelles (28 % au CAPLP). Pourtant, là aussi, les admissions ont augmenté par rapport à l'année précédente. Près d'un admis sur deux est un étudiant issu des écoles supérieures du professorat et de l'éducation. Aux concours internes, la légère reprise des recrutements, amorcée en 2014, s'est renforcée en 2015. Seuls 2 % des postes n'ont pas été pourvus. En revanche, le taux de couverture des concours réservés se dégrade à nouveau, et plus de la moitié des postes n'a pas trouvé preneur.

Catherine Valette, DEPP-A2

■ À la session 2015, 14 764 postes ont été offerts aux concours externes (12 609) et internes (2 155) du second degré pour l'enseignement public, au titre des cinq concours : l'agrégation (19,4 % des postes offerts en 2015), le Capes (55,7 %), le Capeps (5,9 %), le Capet (4,5 %) et le CAPLP (14,5 %). 2 805 postes supplémentaires ont été ouverts aux concours et examen professionnalisé réservés (loi Sauvadet).

Au total, près de 17 600 postes étaient ouverts aux recrutements 2015 de personnels enseignants du second degré public. Ces ouvertures représentent une progression de 16 % par rapport aux 15 200 postes offerts aux recrutements de la session 2014, si l'on ne tient pas compte des 10 450 postes supplémentaires ouverts exceptionnellement en 2014¹. Les lauréats de la session 2015 ont été nommés stagiaires à la rentrée scolaire de septembre 2015.

Forte hausse du nombre de postes à pourvoir aux concours externes

L'offre de postes aux concours externes augmente à nouveau sensiblement (+ 21 %) entre les sessions 2014 et 2015, soit près de 2 200 postes supplémentaires. Le niveau de postes ouverts en 2015 est aussi une fois et demie plus élevé qu'entre 2008 et 2012, où il était particulièrement bas (FIGURE 1).

Pour l'ensemble des concours externes, le nombre de candidatures à l'admissibilité augmente en moyenne de 2,2 % entre 2014 et 2015. Comparé à 2012, le volume des candidatures de la session 2015 se trouve être, comme celui des postes, moitié plus important. C'est la diminution des candidatures au Capes (- 8 %) qui est à l'origine de cette faible progression annuelle globale, alors que les candidatures augmentent de 20,5 % pour le Capet et de 18,5 % pour le CAPLP. Cependant, au total, orienté à la baisse depuis la fin des années 1990, le nombre de candidatures au Capes externe a augmenté pendant trois années consécutives dès 2012 (+ 51 % entre 2012 et 2015).

Directrice de la publication :

Fabienne Rosenwald

Secrétaire de rédaction :

Marc Saillard

Maquettiste :

Frédéric Voiret

Impression :

DEPP/DVE

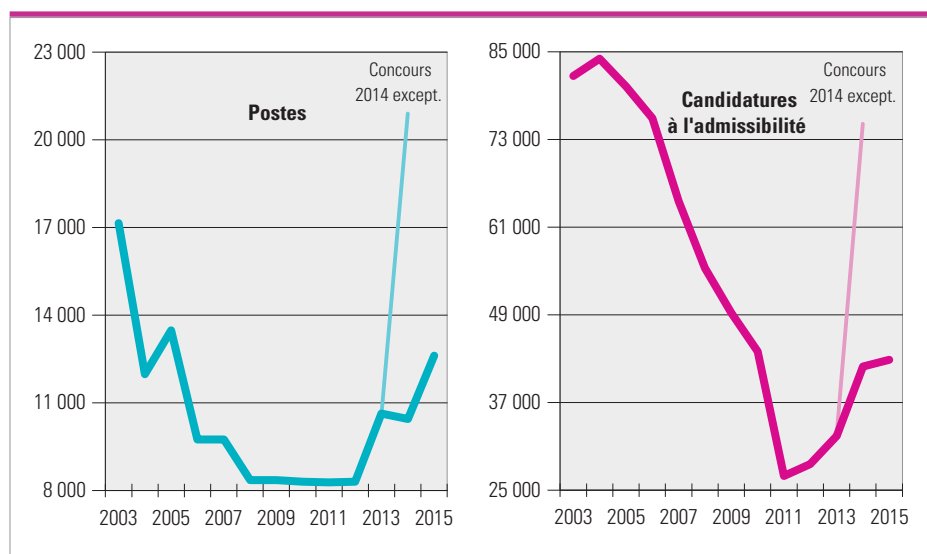
e-ISSN 2431-7632

Département de la valorisation
et de l'édition

61-65, rue Dutot

75732 Paris Cedex 15

1 – Évolution du nombre de postes et de candidatures aux concours externes du second degré dans l'enseignement public



Champ : France entière.

Source : MENESR-DEPP, système de gestion Ocean.

Comme les années précédentes, la session 2015 enregistre des multi-candidatures : les 42 845 candidatures à l'admissibilité aux différents concours externes du public correspondent en réalité à 37 333 personnes. 14 % des candidats effectifs se sont présentés à plusieurs concours externes, taux qui fluctue entre 13 % et 15 % au cours des quatre dernières années. Le nombre « réel » de candidats augmente alors de 1,6 % entre les sessions 2014 et 2015, et le nombre de personnes présentes pour un poste passe de 3,5 en 2014 à 3,0 en 2015, retrouvant le niveau atteint en 2012. Le taux de candidature habituellement affiché s'établit à 3,4 en 2015 contre 4,0 en 2014.

Le nombre de candidatures est alimenté pour une partie importante par les « redoublants » : près d'un tiers des candidats présents aux concours externes en 2015 l'était déjà à la session 2014. Par ailleurs, 8 % des candidats présents retentaient leur chance pour la troisième année consécutive.

À chaque étape des concours externes, une candidature sur deux est écartée

Les effectifs diminuent aux différentes étapes de sélection d'un concours. En 2015, près d'un candidat inscrit sur deux (46 %) renonce à se présenter à un concours externe avant même le passage

de la première épreuve écrite, comme en 2014 (FIGURE 2). À l'issue des épreuves écrites, les effectifs ont été encore divisés par deux : 49 % des candidats présents sont déclarés admissibles (45 % en 2014). La dernière vague de sélection intervient lors des épreuves orales : près d'un candidat sur deux est alors écarté (48 % au lieu de 52 % en 2014).

Au total, 10 933 admissions externes ont été effectuées en 2015, soit 13,8 % de l'effectif initial d'inscriptions (11,7 % en 2014). Ce volume représente une progression de 20 % par rapport à celui de 2014 et de près de 50 % par rapport à 2012. Ainsi, les progressions des postes et des admissions sont comparables, mais le nombre d'admissions est toujours en deçà de celui des postes, de 13 % en 2015, comme les années précédentes. En excluant les 4 % d'admissions multiples, le nombre d'admis progresse de 19 % en un an, de 46 % depuis 2012, et la part des postes non pourvus s'établit alors à 17 % en 2015. Par ailleurs, un lauréat sur quatre était déjà présent à la session 2014.

Le taux de couverture s'améliore au Capes externe de mathématiques

Pour le seul Capes externe, le nombre d'admissions augmente de 20 %, mais 14 % des postes sont restés vacants en 2015, comme en 2014 (FIGURE 2). En moyenne,

moins de trois candidatures ont été présentées pour un poste, le taux de candidature le plus bas des concours externes. De nouveau, le déficit n'est pas comblé en mathématiques, en anglais et en lettres modernes, les trois principales disciplines de recrutement. Parmi les 1 055 postes non pourvus au Capes externe, un tiers d'entre eux concerne les mathématiques. Néanmoins, les admissions y sont plus nombreuses (+ 32 %), et le taux de couverture des postes offerts s'améliore, passant de 69 % en 2014 à 77 % en 2015, niveau le plus élevé des cinq dernières années. Le taux de postes vacants se réduit en lettres modernes, soit 15 % au lieu de 17 %. En revanche, il s'aggrave en anglais car 20 % des postes n'ont pas trouvé preneur contre 8 % en 2014 ; cette discipline ne fait pas le plein depuis cinq ans.

Le taux de couverture à l'agrégation externe de mathématiques se dégrade encore, pour la troisième année, passant de 70 % à 60 % entre 2014 et 2015 : le nombre d'admissions est stable, tandis que l'offre de postes progresse de 16 % et qu'il y a autant de candidatures pour un poste qu'en 2014. Le déficit concerne aussi les sections professionnelles. Il oscille autour de 13 % depuis 2014 au Capet externe, et s'élève à 28 % au CAPLP externe.

Les nouveaux recrutés comptent trois fois plus d'étudiants issus d'une ESPÉ que d'étudiants hors ESPÉ

Les étudiants (hors ENS) représentent toujours le premier vivier de recrutements externes d'enseignants du second degré public (62 % en 2015, dont les trois quarts sont issus des ESPÉ) (FIGURE 3). Les proportions sont plus élevées parmi les lauréats d'un Capes externe (55 %), et surtout ceux du Capes externe (86 %). Globalement, 38 % des étudiants en ESPÉ présents ont été admis aux concours externes, contre 31 % chez les étudiants hors ESPÉ. Depuis 2014, ces concours s'inscrivent dans le contexte d'une évolution importante de la formation initiale des enseignants, désormais recrutés au niveau master 1 (M1), à l'exception de l'agrégation. Les concours se situent en milieu de formation (année de master 1) et sont intégrés à un cursus de formation progressive, jusqu'à l'obtention du master 2 (M2). Ainsi, parmi

2 – Nombre de postes et de candidatures aux concours externes du second degré public selon le groupe de disciplines en 2015

	Postes	Inscrits	Présents	Présents/ poste	Admissibles	Admis	Taux de couverture
Disciplines scientifiques	683	6 822	3 483	5,1	1 292	500	73,2
dont : mathématiques	457	3 470	1 969	4,3	788	274	60,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	501	5 557	3 035	6,1	1 055	499	99,6
dont : lettres modernes	154	1 415	820	5,3	349	154	100,0
Langues	376	3 830	2 068	5,5	829	376	100,0
dont : anglais	202	1 995	1 103	5,5	467	202	100,0
Disciplines professionnelles	231	3 829	1 603	6,9	504	227	98,3
Disciplines artistiques	101	1 197	663	6,6	184	75	74,3
Éducation physique et sportive	48	1 162	536	11,2	120	48	100,0
Total Agrégation	1 940	22 397	11 388	5,9	3 984	1 725	88,9
Disciplines scientifiques	2 171	9 635	5 062	2,3	3 392	1 828	84,2
dont : mathématiques	1 505	5 209	2 501	1,7	1 929	1 162	77,2
Disciplines littéraires et sciences humaines	2 743	13 932	7 857	2,9	4 138	2 400	87,5
dont : lettres modernes	1 345	3 573	1 942	1,4	1 514	1 143	85,0
Langues	2 088	9 809	6 168	3,0	2 902	1 749	83,8
dont : anglais	1 270	4 550	2 885	2,3	1 598	1 011	79,6
Disciplines artistiques	400	1 875	1 186	3,0	693	372	93,0
Langages spéciaux	7	28	10	1,4	8	5	71,4
Total Capes (1)	7 409	35 279	20 283	2,7	11 133	6 354	85,8
Capeps	800	3 457	2 801	3,5	1 557	800	100,0
Capet	610	5 866	2 438	4,0	1 022	529	86,7
Disciplines d'enseignement général	689	5 002	2 548	3,7	1 518	689	100,0
dont : lettres-histoire et géographie	210	1 632	702	3,3	435	210	100,0
mathématiques-physique chimie	218	1 604	818	3,8	519	218	100,0
Disciplines professionnelles	1 161	7 502	3 387	2,9	1 771	836	72,0
Total CAPLP	1 850	12 504	5 935	3,2	3 289	1 525	82,4
Tous concours externes de l'enseignement public	12 609	79 503	42 845	3,4	20 985	10 933	86,7

Note : Le tableau comptabilise les candidatures : un candidat qui s'est présenté à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

(1) Le troisième concours est comptabilisé avec le concours externe.

Champ : France entière.

Source : MENESR-DEPP / Système de gestion Ocean.

les lauréats d'un concours externe 2015, trois étudiants sur cinq issus des ESPÉ ont déclaré posséder un M1 (12 %) ou être inscrits en M1 (48 %). Un peu plus d'un sur cinq est titulaire d'un M2 ou engagé dans la finalisation du diplôme : 20 % d'entre eux déclarent avoir un M2 dans le domaine des métiers de l'enseignement, de l'éducation

et de la formation (MEEF). La plupart des étudiants hors ESPÉ attend la finalisation du master 2 pour passer un concours externe. 14 % d'entre eux possèdent un M1 ou sont inscrits en M1, et 77 % déclarent être titulaires d'un M2 ou alors engagés dans la finalisation du diplôme. À peine 5 % possèdent un master MEEF.

3 – Origine des lauréats des concours du second degré dans l'enseignement public en 2015 (en %)

Origine des candidats	Agrégation		Capes (1)		Capeps		Capet		CAPLP		Total des admis aux concours du second degré public		Taux de réussite	
	Externe	Interne	Externe	Interne	Externe	Interne	Externe	Interne	Externe	Interne	Externe	Interne	externe	interne
Étudiants en ESPÉ	2,4	.	55,3	.	86,4	.	43,3	.	40,5	.	46,6	.	38,1	.
Étudiants hors ESPÉ	37,1	.	14,4	.	7,1	.	3,6	.	3,7	.	15,4	.	30,9	.
Élèves ENS	25,8	.	1,0	.	.	.	.	.	.	.	4,6	.	69,9	.
Personnels d'éducation et de surveillance	0,6	.	3,1	5,4	1,4	9,2	1,5	1,7	4,5	2,3	2,7	2,7	15,0	7,3
Demandeurs d'emploi, secteur privé, fonctionnaires	7,2	2,3	13,7	4,1	2,3	6,1	27,2	5,1	24,7	7,2	14,0	3,8	17,9	8,5
Maîtres auxiliaires	0,2	.	0,8	3,8	0,2	.	1,5	.	1,2	2,6	0,8	1,7	16,4	11,9
Contractuels	1,5	.	9,1	62,7	1,7	66,2	14,8	66,1	19,8	66,3	9,2	35,9	20,5	15,8
Vacataires	0,5	.	0,9	1,9	0,5	.	1,5	.	1,6	.	0,9	0,7	18,5	11,7
Enseignants du privé	0,1	.	0,1	0,4	.	.	0,2	1,7	0,2	1,1	0,1	0,3	6,9	10,4
Enseignants	24,6	97,7	1,6	21,7	0,4	18,5	6,4	25,4	3,8	20,5	5,7	54,9	9,4	9,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		
Effectifs	1 725	924	6 354	797	800	65	529	59	1 525	264	10 933	2 109	25,5	10,8

Note - Le tableau comptabilise les candidatures : un candidat qui s'est présenté à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

(1) Le troisième concours est comptabilisé avec le concours externe.

Champ : France entière.

Source : MENESR-DEPP, système de gestion Ocean.

Par ailleurs, 14 % des postes aux différents concours externes sont pourvus par des demandeurs d'emploi (pour près de la moitié) ou des candidats en activité dans les secteurs privé ou public. Ces profils sont surreprésentés parmi les lauréats des Capet et CAPLP externes. Cette part est en progression continue au cours de ces dernières années (12,7% à la session 2014).

Presque trois fois plus de candidatures par poste aux concours internes qu'aux concours externes

Pour la deuxième année consécutive, le nombre de postes aux concours internes augmente (+ 12 %). L'offre devient supérieure à 2 150, après avoir fluctué entre 1 800 et 1 900 ces cinq dernières années (FIGURE 4). Le nombre de candidatures à l'admissibilité est comparable à celui de 2014. Le rapport du nombre de candidatures au nombre de postes revient à son niveau le plus bas (9,1), comparable à celui de 2003, mais demeure nettement plus élevé qu'aux concours externes. Quasiment tous les postes ont été pourvus, comme les années précédentes ; 2 % d'entre eux n'ont pas trouvé preneur. 2 109 admissions sont issues de ces concours.

Les concours internes du public présentent la particularité de recouvrir deux types de recrutement. D'une part, les enseignants constituent la majorité des admis à l'agrégation (97,7 %), recrutement à rapprocher d'une promotion interne (FIGURE 3). D'autre part, un grand nombre de lauréats des autres concours internes reste composé

d'agents non titulaires, recrutement alors identifié comme une voie de titularisation ; 35,9 % des lauréats des concours internes sont des professeurs contractuels. Depuis 2013, une autre possibilité de titularisation est ouverte par la loi Sauvadet avec les concours réservés mis en place pour une durée de quatre ans.

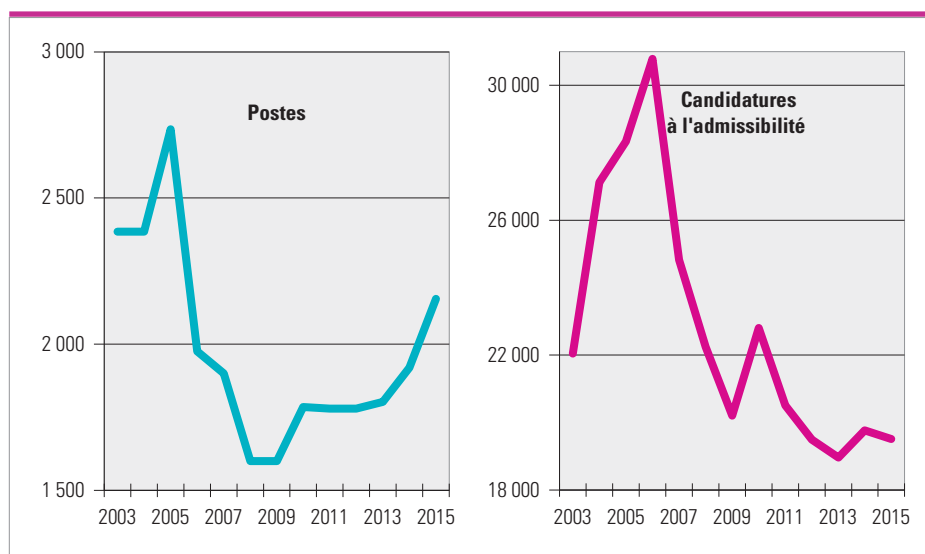
Les recrutements réservés sont encore en berne en 2015

L'année 2015 a vu se dérouler la troisième session des concours réservés d'enseignants du secondaire institués par la loi « Sauvadet ». Les concours réservés permettent à des enseignants contractuels qui ont l'expérience du terrain de devenir titulaires. L'épreuve d'admissibilité repose donc sur l'étude d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Comme en 2014, le nombre d'admis est très inférieur aux postes proposés. Alors que l'offre se stabilise autour de 2 800, le nombre de dossiers examinés diminue de 31 % par rapport à la session précédente. Les effectifs admissibles et admis déclinent un peu moins vite (- 28 % et - 26 %). Ainsi, le taux de couverture se dégrade encore : 54 % des postes ne sont pas pourvus en 2015, contre 39 % en 2014. Au Capes réservé du public, la vacance atteint 60 % des postes en mathématiques et 75 % en anglais. Le Capet est le concours réservé le plus déficitaire avec 71 % de postes restés vacants, alors que les concours réservés de professeurs d'éducation physique et de professeurs de lycée professionnel enregistrent des taux moyens sensiblement inférieurs (20 % et 51 %). ■

en savoir plus

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

4 – Évolution du nombre de postes et de candidatures aux concours internes du second degré dans l'enseignement public



Champ : France entière.

Source : MENESR-DEPP, système de gestion Ocean.

RÉGLEMENTATION

Les concours externes et internes 2015 de recrutement d'enseignants du secondaire constituent la deuxième session d'épreuves « renouvelées » dont les modalités sont fixées par l'arrêté du 19 avril 2013. L'agrégation n'est pas concernée par la rénovation. L'épreuve d'admissibilité des concours internes est inchangée et consiste toujours en un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) rédigé par le candidat. Depuis la session 2014, ces concours s'inscrivent dans le contexte d'une évolution importante de la formation initiale des enseignants désormais recrutés au niveau master 1. Les concours se situent en milieu de formation (année de master 1) et sont intégrés à un cursus de formation progressive, jusqu'à l'obtention du master 2. Ils s'adressent aux étudiants inscrits en master 1 mais les étudiants inscrits ou diplômés en master 2 peuvent également s'y

présenter, de même que les titulaires d'un titre sanctionnant un cycle d'études post-secondaires d'au moins cinq années. Les candidats aux concours internes doivent en outre remplir les conditions de services publics (ancienneté notamment) en qualité d'agent public. À titre transitoire et jusqu'à la session 2015 incluse, les conditions de titre ou de diplôme des candidats aux concours internes recrutés avant le 30 juillet 2009 restent celles en vigueur à la session 2009. Les troisièmes concours, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils sont ouverts aux candidats qui justifient de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée. Sont dispensés de diplôme les mères ou pères d'au moins trois enfants, ou les sportifs de haut niveau.

SOURCE, CHAMP, DÉFINITIONS

Source, champ

Les résultats aux différents concours de recrutement d'enseignants proviennent de la collecte d'information effectuée à partir d'extractions du système de gestion Ocean. Le champ géographique recouvre la France entière (France métropolitaine, départements d'outre-mer [DOM], collectivités d'outre-mer [COM] et Nouvelle-Calédonie).

Définitions

Capes. Certificat d'aptitude au professorat du second degré.
Capeps. Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.
Capet. Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.
CAPLP. Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

Présents. Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier RAEP. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.
Admis. Candidats admis sur liste principale.
Taux de couverture. Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.
Taux de réussite. Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %. ■